

Envoi : 05/12/2016

Réception par le Préfet : 05/12/2016

Publication : 09/12/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2016-5-10-1

Séance du vendredi 2 décembre 2016

**REGULARISATION DES AFFECTATIONS DES RESULTATS
DES EXERCICES 2012 A 2015
DE LA CITE DE L'ENFANCE**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE :

M. BECHT.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU LA LOI n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles et au 2° de l'article L 611-2 du code de la santé publique,

VU la délibération n°90 – II 400/8 du 17 mai 1990 ayant placé la Cité de l'Enfance en régie directe du Département,

VU l'avis favorable de la 10^{ème} commission en date du 18 novembre 2016,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'approuver la régularisation des affectations de résultats de la Cité de l'Enfance des exercices 2012 à 2015 telles que détaillées dans l'annexe 1, jointe à la présente délibération.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité